

PENSE-BÊTE DE L'ANNÉE DE STAGIAIRE

- Septembre**
- * Signez votre **PV d'installation** et déposez l'ensemble des pièces indispensables au paiement du salaire au plus tôt. Attention, même si le Rectorat s'efforce de vous payer votre premier salaire en septembre (en fait, une avance d'environ 80%), des retards peuvent survenir dans la procédure (dossier incomplet, etc.).
 - * Vérifiez votre **emploi du temps**, il ne doit pas comporter d'heures supplémentaires : elles ne vous seront pas payées. Contactez-nous en cas de doute. Il faut agir rapidement.
 - * Déposez votre **dossier de reclassement** auprès du Rectorat, afin de convertir en ancienneté les services antérieurs (effectués au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou du privé). Demandez l'aide du SNES-FSU en cas de difficultés. Le « **Mémo du Stagiaire** » vous apportera les explications nécessaires pour lire votre fiche de paye.
 - * Optez pour le **remboursement aux frais réels** si vous êtes éligible à l'indemnité forfaitaire de formation (IFF) mais que celle-ci vous paraît en deçà des frais engagés pour vous rendre en formation : contactez la DPE pour faire connaître votre choix.
 - * Pensez à acquitter votre **cotisation syndicale** auprès du SNES-FSU.
- Octobre**
- * Dans votre établissement de stage ont lieu les **élections de vos représentants** au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à être candidat et/ou voter pour les listes SNES-FSU ; vous découvrirez ainsi de près le fonctionnement d'un établissement scolaire.
 - * Déposez votre **demande d'autorisation d'absence** auprès du secrétariat de direction avant les vacances de la Toussaint, afin de participer au **stage spécial stagiaires** « Carrière et Mutation » organisé par le SNES-FSU en novembre.
- Novembre**
- * Commencez à réfléchir à **vos mutations**, en assistant au stage de Novembre proposé par le SNES Clermont. L'opération étant complexe et nécessitant d'être bien conseillé, le SNES-FSU tient informés les stagiaires syndiqués à travers son **site Internet** mais surtout par l'envoi de **bulletins d'information** papier. Nous mobilisons des militants pour vous aider (rencontres personnalisées et prioritaires pour les syndiqués).
 - * Les demandes de mutation seront à formuler par Internet (SIAM sur Iprof) à partir de la mi-novembre. Vous devez établir une **liste d'académies** où vous souhaitez être affectés à la rentrée 2018. La situation familiale prise en compte sera celle constatée au **1er septembre 2017**.
 - * Remplissez et renvoyez-nous la **fiche de suivi syndicale** de votre dossier de mutation, afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreurs de barème, de vœux, de situation personnelle, etc. De nombreuses erreurs sont ainsi corrigées chaque année ...).
 - * Prenez connaissance du **reclassement** retenu par le Rectorat. En cas de doute, contactez nous !
- Janvier**
- * Dernière limite pour nous renvoyer la **fiche de suivi syndical** pour la phase inter-académique des mutations. Les enseignants élus du SNES-FSU participent aux **commissions** chargées de contrôler les premières opérations de mutation, le barème par exemple. Ils se basent sur la fiche syndicale, et les documents que vous leur avez fournis, pour **vous défendre efficacement**. Il est primordial qu'ils disposent de toutes les pièces.
- Février / mars / avril**
- * Au cours de la première quinzaine ont lieu les **commissions paritaires d'affectation**, pour la phase interacadémique. Les collègues du SNES-FSU proposent toutes les améliorations possibles. C'est à la suite de ces commissions que vous connaîtrez votre **académie** pour la rentrée 2018. Il faudra alors très rapidement prendre contact avec le SNES-FSU de votre nouvelle académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de **formuler vos vœux d'affectation** pour la phase intra-académique.
 - * Fin mars-début avril, **réunions d'information** sur les **mutations intra-académiques** proposées par le SNES Clermont avec présence de commissaires paritaires académiques et nationaux (élus SNES).
- Juin**
- * Les enseignants élus du SNES-FSU sont à nouveau en train de suivre votre dossier de mutation grâce à une **nouvelle fiche syndicale** mutation intra-académique, et **cherchent à améliorer le projet** de l'administration concernant l'affectation sur votre premier poste. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre affectation définitive.
 - * Le **jury académique** se réunit afin de délibérer sur votre aptitude à être titularisé. Il s'appuie sur l'ensemble des rapports (tuteur, formateurs, etc.) et avis (chef d'établissement, IPR et directeur de l'ESPE). En cas de problème, vous serez convoqué-e par le jury. Après la commission examinant les **refus de titularisation** (fin juin), le SNES-FSU vous informera de votre résultat.